



Nation Métisse Autochtone Gaspésie, Bas Saint-Laurent, îles de la Madeleine (N.M.A.G.B.S.L.I.M.)  
Gaspe Peninsula, Lower St-Lawrence, Magdalen Islands Metis Aboriginal Nation (G.P.L.S.L.M.I.M.A.N.)  
Deuxième dénomination : Nation Métisse du Soleil Levant / Metis Nation of the Rising Sun

---

Chers membre l'année 2019 approche nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une bonne année.

Nous en profitons pour vous informer du suivi de nos dossiers devant les tribunaux.

Vous vous souviendrez que Mme. Jacinthe Marchand a été condamné sans procès, d'avoir chasser le chevreuil pendant une saison non permise selon une loi inconstitutionnel Québécoise, et que son fils Stéphane Oakes lui est accusé de l'avoir incité.

Me Michel Pouliot va plaider cet appel le 8 janvier 2019 au palais de justice de Québec, dossier 200-10-003485-187.

Vous vous souviendrez que M. Éric Parent à été accusé selon une loi fédérale inconstitutionnel, d'avoir pêché un poisson de fond, communément appelé la plie, dans la Baie des Chaleurs. Cela en nombre supérieur à la limite de prise quotidienne.

Me Michel Pouliot va plaider cet appel le 12 mars 2019 au palais de justice de Québec, 200-09-009666-170.

Vous vous souviendrez que M. Donat Delarosbil et son fils Pascal on chassé l'original en Gaspésie et que M. Donat Delarosbil à fait un double abatage et sont fil là enregistré ce qui est-un infraction à une loi inconstitutionnel Québécoise.

Et que ceux-ci sont accusés par un gouvernement qui se déshonore en privant une Nation Autochtone Métisse de ces droits constitutionnel protégé par traité.

Soyez certains que nous avançons encore et encore dans ces dossiers et que devant la cour suprême du Canada nous y gagnerons nos droits constitutionnels. Et nous demanderons une compensation financière pour tous ce que nous avons perdus.

Le 14 avril 2016 suite au juge Harry Daniels de la Cour Suprême du Canada. Jugement qui rend l'acte des Sauvages de 1876 inconstitutionnel et caduc, acte qui a permis le génocide culturel que nous avons vécu et vivons encore.

L'année 2019 commence avec des dossiers en appel. Plus que les gouvernements vont se déshonorer dans l'avenir, plus que la compensation devra être haute pour tous ce que nous avons perdu. Présentement nous demandons rien de moins que 250 mille dollars par membres pour cette compensation non taxable, non imposable et cela avant même de s'asseoir à une table de négociation.

Signé :  
Conseil des Chefs.